



## *Mairie de Ménerbes*

### **COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017**

La séance est ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

**Présents** : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - Mme Josiane DEFLAUX - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN - M. Patrick MERLE - Mme Henriette TURCO - M. Jean-Claude PUECH.

**Représentés** : M. Eric ARIAS a donné pouvoir à M. Patrick MERLE,  
Mme Tephén PITOT a donné pouvoir à M. Christian RUFFINATTO,  
Mme Monique AUBERT a donné pouvoir Mme Fabienne GATIMEL,

**Absents excusés** : M. Bruno CHABERT - M. Fabien TEMPIER - Mme Chantal BASIN.

**Absent** : M. Franck DUFOUR.

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine ROSSI.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 27 Février 2017, approuvé à l'unanimité.

#### **Décision Municipale N° 36-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.**

**DECIDE** de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées Section AS 477 – partie AS 478.

#### **Décision Municipale N° 37-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.**

**DECIDE** de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées Section AL 49 – AL 50.

#### **Délibération N° 38-2017 : CESSION DE TERRAIN DE MADAME BOURGUE AU PROFIT DE LA COMMUNE.**

**ACCEPTE** à l'unanimité, la cession de 42 m<sup>2</sup> du terrain cadastré en section AW 579, 580 et 582 appartenant à Madame Denise BOURGUE pour un euro symbolique,

**CHARGE** Maître BASIN d'établir l'acte notarié dont les frais seront à la charge de Madame BOURGUE,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement du dossier,

**PRECISE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 14-2017 du Conseil Municipal en séance du 31 janvier 2017.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 39-2017 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ENSEMBLE DES COMMUNES ADHERENTES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL COLLEGE DU CALAVON AUX CHARGES SUPPORTEES PAR LA COMMUNE DE CABRIERES D'AVIGNON DEPUIS LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2016 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE PAR LA COMMUNE DE CABRIERES D'AVIGNON POUR LE COMPTE DES COMMUNES, DES COMPETENCES EXERCEES PAR LE SYNDICAT ANTERIEUREMENT A LA DATE DE SA DISSOLUTION (31 AOÛT 2016).**

**D'APPROUVER** à l'unanimité, ladite convention.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 40-2017 : ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DANS LA FORET COMMUNALE DE MENERBES POUR L'ANNEE 2017.**

**APPROUVE** à l'unanimité, l'état d'assiette des coupes de l'année 2017 présenté ci-après :  
Parcelles n° 29 et 31, Type de coupe : Amélioration, Volume réalisable : 700 m<sup>3</sup> et 125 m<sup>3</sup>, Réglée,  
Surface : 15,81 ha et 2,84 ha, Année prévue d'aménagement : 2017, Année proposée par l'ONF : 2017  
Année décidée par le propriétaire : 2017, Destination : vente (m<sup>3</sup>), Mode de vente : appel d'offre,  
Mode de mise à disposition à l'acheteur : sur pied, Mode de dévolution : bloc.

**DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2017 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-dessus,

**PRECISE**, pour les coupes inscrites, la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 41-2017 : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC PASCAL LAINE.**

**ACCEPTTE** à l'unanimité, la convention d'occupation du domaine public pour l'exposition temporaire de sculptures organisé par Pascal Lainé,

**FIXE** le tarif d'occupation du domaine public à 40€/m<sup>2</sup>,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 42-2017 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIERE D' ACTIONS EN JUSTICE.**

**DECIDE** à l'unanimité, de déléguer à Monsieur le Maire, les pouvoirs :

- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de la défendre dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions et quel que soit le degré de juridiction concernée, y compris en matière pénale notamment lorsqu'il y a lieu de constituer la commune partie civile,
- de désigner un avocat chargé de défendre les intérêts de la commune ainsi qu'un avocat postulant lorsque sa présence est nécessaire pour les actions en paiement intentée contre la commune dont le montant présenté dans la demande initiale est supérieure à 50 000 €.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 43-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE RESTAURATION DES MONUMENTS AUX MORTS DE LA GRANDE GUERRE.**

**ACCEPTTE** à l'unanimité, le projet de restauration du monument aux morts de la grande guerre situé dans le cimetière de la commune,

**DEMANDE** l'attribution d'une aide financière adaptée et la plus large possible auprès de la REGION, au titre du dispositif de restauration des monuments aux morts de la guerre de 1914-1918,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour l'avancement de cette opération.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 44 -2017 : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR LE TRAVAIL D'ETUDE ET INVENTAIRE DANS LE VILLAGE ET SES ABORDS.**

**SOLLICITE** à l'unanimité, le Conservateur Régional des Monuments Historiques de la DRAC pour une aide financière adaptée et la plus large possible pour le projet d'étude et d'inventaire dans le village et aux abords présentée par M. Christian MARKIEWICZ d'un montant total de 13 300 € sans TVA,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 45-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME 2017 DES AMENDES DE POLICE.**

**AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental au taux le plus élevé possible du montant total de 55 090 € HT pour financer ce projet, dans le cadre du programme 2017 des amendes de police,

**PRECISE** que la dépense sera imputée en section d'investissement au compte 2315 du budget communal.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 46-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION DE RESERVE PARLEMENTAIRE A MONSIEUR ALAIN MILON, SENATEUR.**

SOLLICITE à l'unanimité, une subvention de 5 000 € dans le cadre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur Alain MILON, sénateur de Vaucluse, pour aider la commune à financer le projet de mise en sécurité des abords du stade et du Foyer Sportif,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 47-2017 : CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES FIOUL DE L'ECOLE CLOVIS HUGUES ET DE LA MAISON JANE EAKIN.**

APPROUVE à l'unanimité, la proposition de la SARL Roger ALLARD d'Apt pour l'entretien annuel des chaudières de l'école pour le montant de 540 € HT et celle de la Maison Jane Eakin pour le montant de 180 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 48-2017 : APPEL DE COTISATION DE L'ASSOCIATION DE LA BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE DE LA CIRCONSCRIPTION D'APT – EXERCICE 2017.**

ACCEPTTE à l'unanimité, la demande de subvention formulée par l'Association de la Bibliothèque Pédagogique de la Circonscription d'Apt au titre de l'année 2017,

PRECISE que le montant de la subvention est de 38 € pour 4 classes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 49-2017 : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC POUR LE REAMENAGEMENT DES ABORDS DU STADE.**

DECIDE à l'unanimité, d'accepter les offres telles que mentionnées ci-dessous,

| LOTS                             | Entreprises      | Montant de l'offre HT                    |
|----------------------------------|------------------|--|
| N° 1 - Gestion des eaux de pluie | Luberon TP -     | Base + tranche optionnelle = 85 593,64 € |
| N° 2 – Aménagement paysager      | Jardiver Technic | 28 274,20 €                              |

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget 2017 de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 50-2017 : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE PRET D'ALLEGORIES DE LA REPUBLIQUE.**

ACCEPTTE à l'unanimité, le prêt de 9 allégories de la République pour l'exposition au Musée d'Histoire de Fontaine de Vaucluse,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 51-2017 : BAIL COMMERCIAL DE PAULINE BAR POUR LE SALON.**

ACCEPTTE à l'unanimité d'établir un bail commercial à Pauline BAR, esthéticienne, pour un loyer mensuel de 336 €, pour une durée de 9 ans, à compter du 01/04/2017,

PRECISE que la recette est inscrite au budget communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 17-2017 du Conseil Municipal en séance du 31 janvier 2017.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 52-2017 : SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE AP 36 APPARTENANT A LA COMMUNE.**

DECIDE à l'unanimité, de consentir à établir une servitude réelle et perpétuelle permettant un droit de passage profitant aux parcelles AP 33, 34 et 35 en limite ouest de propriété de la parcelle AP 36 et permettre le passage pour les réseaux secs et humides,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au bon déroulement du dossier.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 53-2017 : PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A LA GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE ET A LA PROTECTION COMPLEMENTAIRE SANTE.**

**DECIDE** à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 :

- de participer au financement des contrats labellisés de garantie maintien de salaire et de protection complémentaire santé auxquels les agents communaux décident de souscrire,
- de moduler sa participation en prenant en compte le revenu mensuel des agents et de fixer le montant de la participation chaque mois, comme suit :

| <b>TRAITEMENT<br/>INDICIAIRE + NBI</b> | <b>PARTICIPATION A LA<br/>GARANTIE MAINTIEN<br/>DE SALAIRE</b> | <b>PARTICIPATION<br/>PROTECTION<br/>COMPLEMENTAIRE SANTE</b> |
|--|--|--|
| Moins de 1 500,00 €                    | 10,00 €  | 7,00 €   |
| Plus de 1 500,00 €                     | 12,00 €  | 7,00 €   |

**PRECISE** le maintien de la participation de l'employeur aux agents placés en maladie ordinaire, longue maladie ou maladie de longue durée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 54-2017 : MISE EN PLACE DU RIFSEEP.**

**DECIDE** par **10 VOIX POUR** et **1 CONTRE**, d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 pour les attachés, rédacteurs, adjoints administratifs, adjoints du patrimoine et ATSEM et dès la publication de l'annexe de l'arrêté du 28 avril 2015 pour les adjoints techniques et les agents de maîtrise

**DECIDE** d'instaurer le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 pour les attachés, rédacteurs, adjoints administratifs, adjoints du patrimoine et ATSEM et dès la publication de l'annexe de l'arrêté du 28 avril 2015 pour les adjoints techniques et les agents de maîtrise

**DECIDE** de prévoir la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de décider que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.

**DECIDE** que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

**INDIQUE** que la présente délibération abroge les dispositions contraires contenues dans la délibération n°11 du 29 février 2012 relative régime indemnitaire du personnel municipal.

**PAR 10 VOIX POUR ET 1 CONTRE**

**Délibération N° 55-2017 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016.**

**APPROUVE** à l'unanimité, le compte administratif ainsi que le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2016,

**ARRETE** les résultats définitifs,

*Compte Administratif 2016 de la Commune*

|                | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 1 110 416,72    | 1 352 363,45    |
| Investissement | 1 095 598,79    | 1 200 176,77    |

Résultat de l'exercice 2016 :

- excédent de fonctionnement..... 241 946,73 €
- excédent d'investissement..... 104 577,98 €

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 56-2017 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON – EXERCICE 2016.**

**APPROUVE** à l'unanimité, le compte administratif ainsi que le compte de gestion de la Maison de la Truffe et du Vin du Luberon pour l'exercice 2016,

**ARRETE** les résultats définitifs,

*Compte Administratif 2016 de la MTVL*

|                | DEPENSES  | RECETTES  |
|----------------|-----------|-----------|
| Fonctionnement | 47 025,01 | 52 953,50 |
| Investissement | 22 730,70 | 22 149,48 |

Résultat de l'exercice 2016 :

|                                    |            |
|------------------------------------|------------|
| - Excédent de fonctionnement ..... | 5 928,49 € |
| - Déficit d'investissement.....    | 581,22 €   |

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 57-2017 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017.**

**DECIDE** à l'unanimité, de maintenir les taux suivants :

- taxe d'habitation : 11,61%
- taxe foncière bâtie : 12,88%
- taxe foncière non bâtie : 30,61%

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au bon déroulement du dossier.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

Fait à Ménerbes, le 11 Avril 2017

**Le Maire,**



**Christian RUFFINATTO**

